

Projet de charte du groupe de travail sur les régions géographiques

1. Objectif

L'objectif du groupe de travail sur les régions géographiques est d'étudier et d'examiner les problématiques liées à la définition des régions géographiques de l'ICANN, de s'entretenir avec toutes les parties prenantes et de soumettre des propositions à l'adresse de la communauté et du Conseil d'administration concernant la définition actuelle des régions géographiques de l'ICANN. L'ALAC (comité consultatif At-Large), le ccNSO (organisation de soutien aux politiques de codes de pays), le GNSO (organisation de soutien aux politiques des noms génériques) et le GAC (comité consultatif gouvernemental) ont déjà exprimé leur soutien à la nomination de ce groupe de travail.

2. Champ d'application

Le groupe de travail devra :

- identifier les différents objectifs pour lesquels les régions géographiques de l'ICANN sont utilisées (par ex. pour réaliser l'objectif de diversité géographique au niveau du Conseil d'administration de l'ICANN, pour définir la structure de certains SO (organisations de soutien aux politiques au sein de l'ICANN) et AC (comités consultatifs), pour définir les regroupements pour les élections de membres du Conseil de certains SO et AC).
- déterminer si les usages des régions géographiques de l'ICANN (telles qu'actuellement définies ou dans l'absolu) satisfont encore les exigences des parties prenantes pertinentes.
- soumettre des propositions à l'adresse de la communauté et du Conseil d'administration concernant les usages actuels et futurs et la définition des régions géographiques de l'ICANN.

Dans la réalisation de ces objectifs primordiaux, le groupe de travail se concentrera, sans s'y limiter, sur les critères qui permettent d'affecter des pays, des dépendances et des entités géopolitiques reconnues à une région géographique, en tenant compte :

- du rapport final sur les régions géographiques de l'ICANN rédigé par le groupe de travail sur les régions du ccNSO à l'attention du Conseil d'administration de l'ICANN (24 septembre 2007);
- du document soumis par le GNSO au Conseil d'administration de l'ICANN en prévision de la formation d'un groupe de travail (26 août 2008), et

Projet de charte du groupe de travail sur les régions géographiques

- des autres conseils de la communauté – y compris les conseils du comité consultatif gouvernemental (GAC) en la matière (Communiqué du GAC de l'ICANN recommandant l'utilisation de normes internationales pour les régions géographiques de l'ICANN (14 juillet 2000).

Si des questions apparaissent comme n'appartenant pas au champ d'action du groupe de travail sur les régions géographiques, le président du groupe de travail devra en informer la communauté et le Conseil d'administration afin que lesdites questions puissent être prises en compte et traitées d'une façon plus appropriée.

3. Membres du groupe de travail sur les régions géographiques

Le groupe de travail sur les régions géographiques comportera les membres suivants :

- deux (2) membres de l'ALAC ;
- deux membres (2) du ccNSO ;
- des membres du GAC ;
- deux (2) membres du GNSO ;

Le groupe de travail sur les régions géographiques choisira ses propres président et président suppléant parmi les membres du groupe de travail.

L'ICANN fournira le personnel approprié en appui au groupe de travail.

4. Processus et méthodes de travail

a. Rapport initial du groupe de travail sur les régions géographiques

Le groupe de travail sur les régions géographiques (GEO WG) devra soumettre à la consultation publique un rapport initial qui, à l'avis du groupe de travail, doit être pris en compte dans l'examen des usages actuels et futurs et de la définition des régions géographiques de l'ICANN à la date indiquée dans le calendrier du GEO WG (présenté en section 5, ci-après). La consultation devrait inclure un débat public avec les parties prenantes pertinentes lors d'une conférence désignée de l'ICANN.

b. Rapport intérimaire du GEO WG

Après la clôture de la période de consultation publique, le GEO WG rédigera un rapport intérimaire lequel, développant le rapport initial, évaluera la mesure dans laquelle les usages des régions géographiques de l'ICANN (telles

Projet de charte du groupe de travail sur les régions géographiques

qu'actuellement définies, ou dans l'absolu) satisfont toujours les exigences des parties prenantes pertinentes. Ce rapport comportera également une revue et une analyse des commentaires reçus sur le rapport initial. Le rapport intérimaire sera soumis à la consultation publique à la date indiquée dans le calendrier du GEO WG (présenté en section 5, ci-après).

c. Rapport final du GEO WG

À la fin de la consultation publique portant sur le rapport intérimaire, le GEO WG devra rédiger un rapport final lequel reflètera des parties du rapport intérimaire, les commentaires reçus au cours de la période de consultation publique, et les propositions du groupe de travail à l'adresse de la communauté et du Conseil d'administration en matière d'usages actuels et futurs et de définition des régions géographiques de l'ICANN.

d. Méthodes de travail du groupe

Dans le cadre de l'élaboration de ses rapports, le GEO WG cherchera à obtenir un consensus.

Si une minorité s'oppose à l'opinion de la majorité concernant un point particulier, la position de la minorité devra être incorporée au rapport pertinent du GEO WG.

À sa discrétion raisonnable, le GEO WG pourra ne pas inclure tous les commentaires du public portant sur un rapport du GEO WG, ni l'ensemble des commentaires soumis par un individu ou une organisation.

Le rapport final sera publié dans les quatorze (14) jours à compter de son adoption par le GEO WG et sera transmis aux présidents de l'ALAC, du ccNSO, du GAC et du GNSO.

e. Aval de l'ALAC, du ccNSO, du GAC et du GNSO au rapport final du GEO WG

Suite à sa soumission, l'ALAC, le ccNSO, le GAC et le GNSO discuteront du rapport final du GEO WG et décideront s'ils accordent leur aval aux recommandations. Les présidents de l'ALAC, du ccNSO, du GAC et du GNSO notifieront le résultat de leurs délibérations au président du GEO WG par écrit.

f. Rapport final supplétif du GEO WG

Si l'une ou l'autre des parties indiquées (ALAC, ccNSO, GAC ou GNSO) n'appuie pas les recommandations, elle transmettra ses raisons au GEO WG par écrit. Le GEO WG pourra, à sa discrétion, réexaminer son rapport et soumettre un rapport final révisé en vue d'obtenir l'aval escompté.

Projet de charte du groupe de travail sur les régions géographiques

g. Recommandations du GEO WG à l'adresse du Conseil d'administration

Une fois le rapport final ou le rapport final supplétif du GEO WG appuyé par l'ALAC, le ccNSO, le GAC et le GNSO, le GEO WG devra, dans les 5 jours, soumettre ses recommandations au Conseil d'administration de l'ICANN. Celles-ci comporteront :

- (i) le rapport final (supplétif) du GEO WG ;
- (ii) les confirmations de soutien écrites de l'ALAC, du ccNSO, du GAC, et du GNSO

Si l'ALAC, le ccNSO, le GAC, ou le GNSO n'accordent pas leur aval au rapport final (supplétif) du GEO WG, ce dernier pourra soumettre son rapport final (supplétif) et les déclarations d'appui ou de désaccord au Conseil d'administration de l'ICANN.

5. Calendrier du GEO WG

Activité	Date*	Clôture*	Durée minimum
Publication du rapport initial	12 juin 2009	NA	NA
Commentaires du public sur le rapport initial	12 juin 2009	10 juillet 2009	28 jours
Publication du rapport intérimaire	9 octobre 2009		NA
Commentaires du public sur le rapport intérimaire	9 octobre 2009	13 novembre 2009	35 jours
Publication du rapport final	2 semaines avant la 37 ^{ème} conférence de l'ICANN (février 2010)		NA
Aval de l'ALAC, du ccNSO, du GAC et du GNSO au rapport final	Ibidem	Février 2010, conférence de l'ICANN	21 jours
Soumission de la proposition au Conseil d'administration**	Février 2010		NA

Projet de charte du groupe de travail sur les régions géographiques

* dernière date possible pour satisfaire la durée minimum de la période de consultation publique.

** Dans ce calendrier / programme, on doit présumer que le rapport final est présenté lors de la conférence de l'ICANN.

6. Contexte et références

Les régions géographiques de l'ICANN furent créées à l'origine pour garantir la diversité régionale au niveau de la composition du Conseil d'administration de l'ICANN. En vertu d'une résolution du Conseil d'administration datant de 2000, le personnel affecta les pays aux régions géographiques sur la base des classifications actuelles de la division de statistiques des Nations unies, et introduit le concept de « citoyenneté » en relation avec la définition des régions géographiques de l'ICANN.

Par la suite, le système de régions géographiques de l'ICANN fut appliqué de diverses façons en tant qu'élément structurel de l'ALAC, du GNSO et du ccNSO.

Les statuts de l'ICANN définissent actuellement cinq régions géographiques :

- Afrique ;
- Amérique du Nord ;
- Amérique latine/Caraïbes ;
- Asie/Australie/Pacifique ; et
- Europe.

En association avec le concept selon lequel « des personnes appartenant à une zone qui n'est pas un pays devraient être regroupées avec le pays de citoyenneté de cette zone », quelques entités ou territoires géopolitiques sont affectés à la région géographique de la « mère patrie ». Ainsi, selon les critères de mesure utilisés, 17% ou 40% des pays ou des entités géopolitiques sont affectés à des régions de l'ICANN différentes de celles auxquelles ils sont affectés conformément au bureau des statistiques des Nations Unies.

Lors de sa réunion à Los Angeles, en novembre 2007, le Conseil d'administration de l'ICANN a demandé à la communauté de l'ICANN, le GNSO, le ccNSO, l'ASO, le GAC et l'ALAC y inclus, de transmettre au personnel de l'ICANN ses remarques sur la recommandation du Conseil du ccNSO (voir références) concernant la désignation d'un groupe de travail à l'échelle communautaire pour étudier et passer en revue les questions liées à la définition des régions géographiques de l'ICANN, consulter toutes les parties prenantes et soumettre des propositions au Conseil d'administration en vue

Projet de charte du groupe de travail sur les régions géographiques

de résoudre les questions portant sur la définition actuelle des régions géographiques de l'ICANN.

Suite aux contributions et à l'appui du GNSO, de l'ALAC, et du GAC (voir références), le Conseil d'administration de l'ICANN a autorisé, lors de sa conférence au Caire (novembre 2008), la formation d'un groupe de travail à l'échelle de la communauté afin d'étudier et de passer en revue les questions liées à la définition des régions géographiques de l'ICANN, consulter toutes les parties prenantes et soumettre à l'examen de la communauté et du Conseil d'administration des propositions portant sur la définition actuelle des régions géographiques de l'ICANN.

La première action du groupe de travail est de rédiger une proposition de charte et d'inviter la communauté à y contribuer, de soumettre le document préliminaire à une révision de la part de la communauté, et à l'examen et à la validation de la part du Conseil d'administration lors de la conférence de Mexico en mars 2009. En rédigeant cette charte, le groupe de travail est requis de concentrer son travail, sans s'y limiter, sur les critères qui permettent d'affecter des pays, des dépendances et des entités géopolitiques reconnues à une région géographique, et de prendre en considération le document pertinent du Conseil d'administration du ccNSO, les derniers commentaires du GNSO et les autres conseils de la communauté – y compris les premiers conseils du comité consultatif gouvernemental (GAC) en la matière formulés en l'an 2000.

Compte-rendu de la réunion du Conseil d'administration de l'ICANN du 16 juillet 2000 comportant la résolution 00.64 De l'adoption de la structure des régions géographiques (<<http://www.icann.org/minutes/minutes-16jul00.htm>>)

Communiqué du GAC de l'ICANN recommandant l'utilisation de normes internationales pour les régions géographiques de l'ICANN (<<http://www.icann.org/committees/gac/communiqué-14jul00.htm>>)

Compte-rendu de la réunion de Montréal (juin 2003). Réaffirmation des régions géographiques de l'ICANN (<<http://www.icann.org/minutes/minutes-26jun03.htm>>)

Composition des régions macrogéographiques (continentales), composantes géographiques des régions et composition de groupements sélectionnés économiques et d'autres groupements, révision du 31 janvier 2008 (<<http://unstats.un.org/unsd/methods/m49/m49regin.htm>>)

Rapport préliminaire du groupe de travail sur les régions à l'attention du Conseil d'administration de l'ICANN, soumis à la consultation publique, 8 août 2008 (<http://ccnso.icann.org/announcements/announcement-08aug07.htm>)

Rapport final sur les régions géographiques de l'ICANN rédigé par le groupe de travail sur les régions du ccNSO à l'attention du Conseil d'administration de l'ICANN, 24

Projet de charte du groupe de travail sur les régions géographiques

septembre 2007

(<http://ccnso.icann.org/workinggroups/ccnso-final-report-regions-wg-240907.pdf>)

Résolution du Conseil d'administration de l'ICANN (07.92), 2 novembre 2007

(http://www.icann.org/en/minutes/resolutions-02nov07.htm#_Toc55609368)

Document soumis par le GNSO au Conseil d'administration de l'ICANN en prévision de la formation d'un groupe de travail

(<http://gns0.icann.org/drafts/icann-geographic-regions-26aug08.pdf>)

Résolutions du Conseil d'administration de l'ICANN concernant la formation d'un groupe de travail à l'échelle de la communauté chargé d'examiner le système de régions géographiques de l'ICANN; Résolutions du Conseil d'administration de l'ICANN 2008.11.07.08 et 2008.11.07.09, 7 novembre 2008

(http://www.icann.org/en/minutes/resolutions-07nov08.htm#_Toc87682556)

Remarque sur les documents traduits

Ce document a été traduit de l'anglais afin d'atteindre un plus grand public. Si la société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet (l'ICANN) s'est efforcée de vérifier l'exactitude de la traduction, l'anglais reste la langue de travail de l'ICANN et l'original de ce document, rédigé en anglais, est le seul texte officiel et faisant autorité. Le texte original en anglais est disponible sur :

(<http://www.icann.org/en/topics/geographic-regions/wg-draft-charter-18feb09-en.pdf>)